



# Compte-rendu sommaire Séance du 28 septembre 2020

MAIRIE

1, Place de la Mairie  
45270 Ladon

☎ : 02 38 95 50 22

✉ : [mairie.ladon@wanadoo.fr](mailto:mairie.ladon@wanadoo.fr)

AF/SC

L'an 2020 et le 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FÉVRIER Albert, Maire.

**Présents :** M. FÉVRIER Albert, M. VAAST Guy, Mme BRISSET Nathalie, M. CHESNOY Christian, Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine, M. CHAUVEAU Jean Michel, Mme LAURENT Nathalie, M. ALLEAU Raphaël, Mme DENAES Stéphanie, Mme BESNARD Sandrine, M. GLAUME Frédéric, Mme MARTINEZ Audrey, M. LETORT Alain, M. CHARBONNIER Gérard, Mme BOUCHOUX Daisy

Le quorum étant obtenu, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**Désignation du secrétaire de séance :** Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine

## **GAEC PETIT de Villemoutiers : projet d'unité de méthanisation agricole**

M. le Maire accueille et remercie M. Nicolas PETIT, un des gérant de la GAEC PETIT de Villemoutiers qui vient présenter à l'ensemble des membres du conseil municipal le projet de construction d'une unité de méthanisation agricole sur Villemoutiers.

Après son exposé sur l'historique, M. PETIT précise le fonctionnement de la future installation et les conséquences environnementales relatives aux bruits, aux odeurs et au passage des véhicules chargés de pulpe. Après un échange avec les conseillers, il est décidé d'un commun accord de visiter un site identique d'ici la fin de l'année. M. PETIT se charge de l'organisation.

## **Commémoration de la Guerre 1870**

M. G. CHARBONNIER fait un point sur le programme du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la Guerre de 1870-1871. Considérant le refus du Conseil paroissial de Ladon, aucune exposition n'aura lieu à l'Eglise ; seule la crypte sera ouverte au public. Il est donc décidé que la commémoration se déroulera à la Salle Yves GARRÉ.

Une réunion pour l'organisation est prévue le lundi 5 octobre 2020 à 18 heures à la Mairie, en présence de M. DENIS, représentant du Souvenir français.

La municipalité remercie les personnes qui ont œuvrées sur les 3 Monuments aux Morts pour les rénover.

## **Commissions communales**

↳ M. G. VAAST souhaite apporter des précisions suite à la réclamation de M. A. LETORT concernant le maintien de la réunion de la commission « COMMUNICATION, DEMATERIALISATION, BULLETIN MUNICIPAL, FLYERS » ; G. VAAST explique qu'il ne pouvait pas décaler la date, ayant d'autres commissions les autres jours et que cette réunion devait avoir lieu avant le conseil de ce soir ; il lui indique que comme il y avait une personne de sa liste, il a maintenu la réunion et rajoute qu'en faisant partie de 12 commissions, on ne peut pas être présent partout. M. A. LETORT lui a répondu qu'ils travaillaient dans une bonne coopération et quant à lui, il faisait ce qu'il voulait dans son implication communale.

↳ Mme N. BRISSET a commencé à élaborer le petit journal « les échos de Ladon » suite aux réunions de la commission « COMMUNICATION, DEMATERIALISATION, BULLETIN MUNICIPAL, FLYERS ». La distribution se fera par les élus.

Une rencontre avec quelques associations a eu lieu : le Comité des fêtes a des projets pour 2021 ; le Club de loisirs ont repris leurs activités avec les mesures de sécurité nécessaires. Elle informe que le GROUPEMENT FEMININ a peu de chance de continuer avec ses intervenants.

↳ M. F. GLAUME propose de créer un conseil municipal de jeunes.

↳ M. C. CHESNOY fait part des travaux de voirie réalisés par la C.C. CANAUX & FORÊTS EN GÂTINAIS : réfection de la rue Albert GRENET et de la Rue de Boisseauville ; réparation à divers endroits de la commune par du point à temps ; d'autre part, l'Association foncière a réalisé des travaux sur les entrées de chemin.

Une synthèse des rapports annuels du délégataire (SUEZ) sont communiqués à tous les membres du conseil municipal.

↳ M. le Maire fait un résumé de la réunion communale pour le zonage concernant le PLUi, une prochaine réunion est prévue le vendredi 9 octobre à 8 h 30 en Mairie.

↳ Mme C. BRÉCIÉ LEPLAT informe qu'à ce jour la réunion avec les commerçants n'a pas eu lieu ; elle devrait se tenir prochainement.

### **Réponses aux diverses demandes des administrés**

↳ Usage d'un jardin situé Impasse des Vignes : le conseil municipal donne son accord à un riverain pour mettre à disposition une petite parcelle pour faire un jardin potager.

↳ M. le Maire rappelle qu'une demande d'installation d'un miroir a été faite Avenue du 24 novembre ; le conseil municipal donne un avis défavorable à la pose d'un miroir.

↳ Un riverain de la Rue de la Tour Maubourg se plaint que les véhicules stationnent devant chez lui.

↳ Un riverain de la Rue Marie Lafont se plaint des bruits dus au stationnement dans l'impasse ; des élus se rendront sur place.

### **Projet de l'école élémentaire**

Plusieurs plans du projet sont distribués à chaque conseiller municipal.

### **Département du Loiret : demande de subvention, appel à projets pour les crédits d'Etat (produits des amendes de police et redevance des mines sur pétrole)**

#### **A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'un radar pédagogique et d'un panneau de sécurité sur le territoire communal.

Monsieur le Maire présente les devis pour l'acquisition du radar pédagogique et du panneau de sécurité :

➤ Radar pédagogique : 2 684,90 € HT

➤ Panneau de sécurité : 9 850,00 € HT

Il informe que le Département du Loiret pourrait subventionner ces acquisitions dans le cadre de l'appel à projets pour les crédits d'Etat (produits des amendes de police et redevance des mines sur pétrole).

Après délibération, le conseil municipal :

➤ donne son accord sur la réalisation du projet

➤ autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de

Monsieur le Président du Conseil départemental du Loiret

➤ autorise Monsieur le Maire à signer les devis

### **Contrat SEGILOG / BERGER-LEVRAULT**

#### **A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services du secrétariat de mairie est arrivé à échéance.

Il est donc nécessaire de renouveler ce contrat. Le coût annuel s'élève à 4 356,00 € TTC. La durée est de trois ans, non prorogeable par tacite reconduction.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.



### Association BLFC (bellegarde ladon football club)

M. le Maire donne lecture d'un courriel de l'Association BLFC concernant une demande d'aide financière pour un achat de gourde individuelle d'un montant de 679 € TTC.

Considérant que la commune de Ladon verse déjà une subvention à cette Association, il ne donne pas suite à cette requête.

### Compteur d'eau Stade de foot

Un élu demande où en est la pose du compteur « jardin » au Stade. A ce jour, aucune réponse de la part de SUEZ n'est parvenue en Mairie.

### Bâtiment pour la fibre optique

M. le Maire présente le dossier pour une installation d'un bâtiment Avenue du 24 novembre à l'emplacement de l'ancienne bascule dans le cadre de l'installation de la fibre optique dans chaque foyer initié à LYSSEO.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

### Affaires diverses

#### ↳ Pour information :

◆ L'Association « TANG FIGHTER TEAM » (karaté) commence leurs cours cette semaine au 1<sup>er</sup> étage de la salle Yves GARRÉ pour les enfants.

◆ Un courrier recommandé a été adressé à la propriétaire du 81 avenue du 24 novembre pour la dangerosité du bâtiment.

◆ M. le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation ; celui-ci devra être donc adopté avant le 25 novembre prochain.

◆ Afin d'empêcher le stationnement des véhicules sous la Halle, il est demandé aux membres du conseil municipal de réfléchir à une solution pour remplacer les barrières amovibles.

◆ Une demande est faite par un élu pour poser une clôture au Citystade ; des devis vont être demandés.

◆ Afin d'élaborer le PCS (plan communal de sauvegarde), un groupe de travail devra être constitué.

◆ Un élu demande si la pizzeria est toujours fermée ? Le dossier est instruit par les services préfectorales

◆ Un élu demande si le salpêtre dans les classes a été nettoyé ? En réponse : ce n'est pas du salpêtre, un nettoyage a été réalisé pendant les vacances à l'endroit des radiateurs par une Société extérieure. Il est question d'isoler les massifs extérieurs qui pourraient apporter de l'humidité dans le mur. Des gros travaux ne seront pas réalisés sachant que la restructuration de l'école va commencer très prochainement.

◆ Un élu demande où en est le dossier « médecin » ? Le dossier avance très lentement en souhaitant une issue rapide.

◆ Concernant les incivilités et les dépôts d'ordures ménagères, des plaintes ont été déposées à la Gendarmerie. Les enquêtes sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 39.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,  
M. Albert FÉVRIER,

